

RÉFORME ÉLECTORALE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Veillez trouver ci-joint un exemplaire des nouvelles propositions de M. Duff, rapporteur, concernant la réforme électorale du Parlement européen.

Ses propositions principales, destinées à entrer en vigueur à temps pour les prochaines élections qui se tiendront en 2014, sont les suivantes:

- créer une circonscription pan-EU dont 25 députés supplémentaires seront élus, chaque électeur disposant de deux voix;
- établir des circonscriptions régionales au sein des grands États de l'Union européenne;
- permettre aux électeurs de voter soit pour une liste électorale, soit pour un candidat individuel d'une liste (semi-ouverte);
- établir une autorité électorale de l'Union européenne pour fixer des règles et superviser les élections;
- trouver une formule mathématique pour décider de la répartition des 751 sièges nationaux par le principe de proportionnalité dégressive;
- restreindre les jours de scrutin aux samedis et dimanches;
- avancer la date des élections de juin à mai;
- préconiser l'harmonisation de l'âge minimal pour le droit de vote et d'éligibilité;
- établir un régime supranational pour les privilèges et immunités des députés;
- élargir la participation électorale, notamment pour les citoyens de l'Union européenne résidant dans d'autres États que leur pays d'origine.

Le Parlement européen bénéficie du droit d'initiative sur l'ensemble de ce programme, du droit d'exiger une convention pour préparer la Conférence intergouvernementale (CIG), laquelle devra adopter les modifications pertinentes des traités, ainsi que du droit d'approbation pour les décisions relatives à la procédure électorale et à la nouvelle composition du Parlement.

Le calendrier prévu est le suivant:

- Décision du Parlement européen sur le rapport Duff, juillet-septembre 2010;
- Décision du Conseil européen d'accepter les propositions du Parlement comme base de négociation, décembre 2010;
- Convention relative à la réforme parlementaire impliquant le Conseil européen, la Commission, le Parlement européen et les parlements nationaux, printemps 2011;
- CIG été 2011;
- Ratification par les parlements nationaux et approbation du Parlement européen d'ici juillet 2012;
- Mise en œuvre de la législation d'ici juillet 2013, à temps pour les élections qui se tiendront en mai 2014.

M. Duff invite les parties intéressées à faire part de leurs observations sur ses propositions, et se féliciterait d'une plus ample diffusion du projet de rapport. D'autres versions linguistiques seront disponibles en temps opportun.

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/homeCom.do?language=EN&body=AFC>

Q
